

N°AM-2023-79

ARRÊTÉ DU MAIRE

MISE À JOUR DES DÉLÉGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE À MADAME SANDRA BESNIER, TROISIÈME ADJOINTE AU MAIRE POUR 2020-2026

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-02 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021, portant création de postes d'adjoints au maire ;

VU la délibération n°2021-01-03 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, portant élection des adjoints au maire, modifiée par la délibération n°DCM-2023-29 du 17 mars 2023 ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°21/SG/13 du 25 janvier 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Sandra BESNIER, 3^{ème} adjoint au maire ;

VU l'arrêté municipal n°22/SG/201 du 31 août 2022, portant mise à jour des délégations de signature à Madame Nathalie BOURGEOIS, directrice générale des services, et à Mesdames Sonia LAROUM et Narimane OUTTAR, directrices générales adjointes ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : Madame Sandra BESNIER, élue en qualité de troisième adjointe au Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE pour la mandature 2020-2026 aux termes de la délibération n°2021-01-03 susvisée, est déléguée aux sports et aux droits des femmes.

A ce titre, Madame Sandra BESNIER assurera, en lieu et place et concurremment avec l'Autorité Municipale, les fonctions et missions dans les domaines de compétence et matières suivants, savoir :

1° le développement, le pilotage, la coordination et l'accompagnement des actions de la Ville dans le cadre de la promotion et le développement du sport professionnel et amateur sur le territoire communal ; la coordination des actions de la Ville dans la conservation et l'administration des équipements sportifs municipaux ; la représentation de la Ville dans les instances institutionnelles de suivi des équipements sportifs exploités par d'autres collectivités et établissements publics sur le territoire communal ; et le suivi des relations institutionnelles avec les associations et clubs sportifs sur le territoire communal ;

2° le développement, le pilotage, la coordination et l'accompagnement des actions de la Ville dans le cadre de la promotion, du développement et de la défense des droits des femmes.

Article 2 : Dans le cadre des présentes délégations de fonction, Madame Sandra BESNIER reçoit délégation de signature, sous la surveillance et la responsabilité de l'Autorité Municipale :

- pour les notifications à l'entrepreneur et les ordres de service aux différents prestataires dans le cadre de l'exécution des marchés publics attribués par la Ville dans les domaines de compétences et missions visés à l'article 1^{er} du présent arrêté ;
- pour les diverses correspondances avec les usagers et les partenaires institutionnels dans le cadre des domaines de compétences et missions visés à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : Madame Sandra BESNIER est en outre désignée comme élue référente des quartiers du secteur République.

Article 4 : L'arrêté municipal n°21/SG/13 susvisé est abrogé.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle, case postale n°8360, 77008 Melun cedex – ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le présent arrêté sera inséré au registre des arrêtés municipaux et une copie sera, d'une part affichée à la porte de la mairie et, d'autre part sera adressée :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour contrôle de sa légalité ;
- à Madame Sandra BESNIER pour notification ;
- et à Madame la Directrice Générale des Services municipaux, pour exécution chacune en ce qui la concerne.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 6 avril 2023.

Le Maire,

Pour le Maire ~~par délégation,~~
la 1^{ère} Adjointe au Maire

Virginie DOUET

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 11 AVR. 2023
Et de sa publication le 11 AVR. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS